

Présentation de l'apprentissage

KALAMUS

Guadeloupe

Architecte d'emplois

Sommaire :

- Information générale du centre 3
- L'alternance 4
- L'apprentissage 5
 - Interet de l'apprentissage 6
 - Prise en charge de la formation 7
 - Avantages pour l'entreprise 8

INFORMATION GENERALE

- KALAMUS est un centre de formation par l'apprentissage qui ouvre sa première session en septembre 2012.
- En partenariat avec la Région Guadeloupe, et Profession Sport et Loisirs, KALAMUS propose des formations liées aux métiers du sport de l'animation et du tourisme
- Il y a actuellement une 60aine d'apprenants qui sont passés par Kalamus
- Le nom Kalamus est inspiré du Calame qui est un outil égyptien: une pointe de roseau qui servait à l'écriture sur papyrus, bois et tablettes d'argiles. Il représente l'accès à la connaissance.
- Il propose actuellement 4 BP JEPS et bientôt compte ouvrir une licence tourisme

L'ALTERNANCE

- La formation par alternance (ou formation duale) désigne un système de formation qui intègre une expérience de travail où la personne concernée, l'alternant, peut être élève, étudiant ou apprenti.
- Il se forme alternativement en entreprise privée ou publique et dans un établissement d'enseignement comme un lycée professionnel, une maison familiale rurale, une école d'ingénieur, une université, ou dans notre cas un centre de formation d'apprentis.

L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage est un ensemble de mécanismes menant à l'acquisition de savoir-faire, c'est-à-dire le processus d'acquisition de pratiques, de connaissances, compétences, d'attitudes, par l'observation, l'imitation, l'essai, la répétition, la présentation.
- C'est une voie de formation permettant l'accès à une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre reconnu (certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- L'acteur de l'apprentissage est appelé apprenti.

LES INTERETS DE L'APPRENTISSAGE

- Former un apprenti à sa culture et à ses propres méthodes de travail
- Avoir un salarié à moindre coût et rapidement opérationnel sur un planning de formation très axé sur l'emploi
- Adopter de bonnes pratiques de gestion de personnel
- Faciliter une éventuelle embauche à l'issue de l'apprentissage

PRISE EN CHARGE

- En apprentissage (18 à 25ans):
 - financement intégrale de la formation de l'apprenant par le Conseil Régionale et la taxe d'apprentissage
 - Salaire:

	De 18 à 20ans	De 21 à 25ans
1 ^{ère} année	41% du SMIC* 597,58€	53% du SMIC* 772,49€
2 ^{ème} année	49% du SMIC* 714,18€	61% du SMIC* 889,09€

*Le SMIC est de 9.61€ de l'heure depuis le 1^{er} janvier 2015 (soit 1457.52)

- Salarié ou en contrat emploi d'avenir ou de droit privé
 - Financement de la formation par l'OPCA de référence: ADEFOS-PME ou UNIFORMATION
 - Dans ce type de contrat le salarié bénéficie d'un plein salaire

AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- Aides financières du secteur privé
 - Une prime à l'apprentissage d'un montant de 1000€
 - Des exonérations des charges
 - Un crédit d'impôt de 1600€

Année de formation	Entreprise <11 salariés		Entreprise >11salariés	
	Contrat signé avant 2014	Contrat signé après 2014	Contrat signé avant 2014	Contrat signé après 2014
1 ^{ère} année	1200€ + bonus	1000€	1200€+bonus	0€
2 ^{ème} année	1000€	1000€	500€	0€
Exonération des charges	Exonération des charges salariales et patronales sauf pour les cotisations d'accident de travail et de maladie professionnel		Exonération uniquement des cotisations patronales et salariales de sécurité social	

- Des aides supplémentaires sont accordées si le jeune est en situation de handicap

- Aides financières du secteur public

Exonération des charges salariales et patronales à l'exception des maladies professionnelles et accident de travail. Peuvent rester à sa charge: les cotisations patronales de retraite complémentaire, la contribution au fonds national d'aide au logement et éventuellement le versement de la taxe de transport.